Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP CRM, veuillez visiter :
cap-crm.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP CRM

EP1 : Analyse d’une situation professionnelle de transport

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-CRM-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse de la situation routière et réglementaire** (3 questions) — **Page 3**
2. **Étude du véhicule et compatibilité du chargement** (3 questions) — **Page 5**
3. **Préparation et conduite de la tournée** (3 questions) — **Page 7**
4. **Prévention et conduite à tenir face à un incident** (3 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://cap-crm.fr/assets/annales/cap-crm/Sécurité routière et code de la route/2026/CAP CRM - Sécurité routière et code de la route - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la situation routière et réglementaire

Le conducteur prépare une tournée de transport de palettes entre Brive-la-Gaillarde, Limoges et Poitiers avec un porteur de 19 000 kg de PTAC. Les ressources techniques précisent les limitations de vitesse, les règles de pause et les formules utiles au calcul des distances et des durées.

Question 1.1. Pour le porteur de 19 000 kg de PTAC circulant sur une route hors agglomération à chaussées séparées par un terre-plein central, indiquez la vitesse maximale applicable d'après le DT 2 et expliquez pourquoi la limitation générale applicable à une voiture ne doit pas être retenue.

Le DT 2 fixe à **80 km/h** la vitesse maximale du porteur sur cette route, sauf signalisation locale plus restrictive. Son PTAC de 19 000 kg dépasse 3,5 tonnes : il relève donc de la règle prévue pour les véhicules de transport de marchandises. La limitation générale applicable à une voiture ne doit pas être retenue, car elle concerne une autre catégorie de véhicules.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour ce porteur de marchandises de plus de 3,5 t : 80 km/h au maximum, sauf signalisation locale plus restrictive.

Question 1.2. À partir des distances de 120 km, 150 km et 90 km, calculez la distance totale de la tournée et le temps total de conduite à la vitesse moyenne de planification de 60 km/h. Présentez les calculs en heures et minutes.

La distance cumulée s'obtient en additionnant les trois étapes de la tournée, de Brive au premier client, puis au second client et enfin au dépôt.

Trajet	Distance
Dépôt vers client 1	120 km
Client 1 vers client 2	150 km
Client 2 vers dépôt	90 km
Total	360 km

Le temps de conduite se calcule en divisant la distance totale par la vitesse moyenne de planification : $360 \div 60 = 6$ heures, soit **6 h 00**. Ce résultat exclut les 30 minutes de déchargement et les 45 minutes de pause, qui ne sont pas du temps de conduite.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Distance totale : 360 km. Temps total de conduite : 6 h 00, hors déchargement et pause.

Question 1.3. **À partir du DT 2, indiquez à quel moment la pause réglementaire doit être prise dans l'organisation prévue, sa durée et les activités de conduite effectuées avant et après cette pause. Précisez si les 30 minutes de déchargement peuvent être comptabilisées comme une pause.**

La pause est à prendre au plus tard après 4 h 30 de conduite cumulée, à l'arrivée chez le second client, avant le trajet de retour.

1. Avant la pause : 2 h de conduite jusqu'au client 1, puis 2 h 30 jusqu'au client 2. Le déchargement de 30 minutes a lieu entre ces trajets.
2. À l'arrivée chez le client 2 : pause effective d'au moins 45 minutes, sans conduite ni travail.
3. Après la pause : 1 h 30 de conduite pour rejoindre le dépôt.

Le déchargement est une activité de travail : il ne peut pas être comptabilisé comme une pause réglementaire.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pause d'au moins 45 minutes à l'arrivée chez le client 2, après 4 h 30 de conduite cumulée.

2. Étude du véhicule et compatibilité du chargement

Le porteur à deux essieux transporte dix palettes de pièces métalliques dont la masse et la répartition par essieu sont précisées dans le DT 1. Les calculs portent sur la charge utile, le PTAC, les limites d'essieu et un modèle pédagogique simplifié d'arrimage par sangles.

Question 2.1. Calculez la charge utile maximale du véhicule, puis la masse totale du véhicule chargé avec les marchandises prévues. Indiquez la marge restante avant d'atteindre le PTAC et concluez sur la compatibilité du chargement avec cette limite.

Contrôle	Calcul ou valeur obtenue	Limite	Conclusion
Charge utile maximale	19 000 - 11 200 = 7 800 kg	PTAC : 19 000 kg	Conforme
Masse totale chargée	11 200 + 7 250 = 18 450 kg	PTAC : 19 000 kg	Conforme

La marge avant d'atteindre le PTAC est de 19 000 - 18 450 = 550 kg. La charge transportée est inférieure à la charge utile maximale : le chargement est compatible avec le PTAC.

DR 2 complété : contrôle du PTAC

Contrôle du PTAC et des charges par essieu

Contrôle	Calcul ou valeur obtenue	Limite	Conclusion
Charge utile maximale	7 800 kg	PTAC : 19 000 kg	Conforme
Masse totale du véhicule chargé	18 450 kg	PTAC : 19 000 kg	Conforme
Charge totale sur essieu avant		7 100 kg	
Charge totale sur essieu arrière		12 500 kg	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Charge utile maximale : 7 800 kg. Masse chargée : 18 450 kg. Marge restante : 550 kg. Chargement compatible avec le PTAC.

Question 2.2. En utilisant la répartition de 35 % sur l'essieu avant et de 65 % sur l'essieu arrière, calculez la charge totale sur chacun des deux essieux en ajoutant la masse à vide correspondante. Comparez les résultats aux limites fournies au DT 1 et concluez.

Pour chaque essieu, on ajoute à la masse à vide sa part du chargement.

Essieu	Calcul de la charge totale	Limite	Conclusion
Avant	4 200 + (7 250 × 0,35) = 6 737,5 kg	7 100 kg	Conforme
Arrière	7 000 + (7 250 × 0,65) = 11 712,5 kg	12 500 kg	Conforme

La marge est de 362,5 kg à l'avant et de 787,5 kg à l'arrière. Les deux charges restent sous leurs limites respectives.

DR 2 complété : charges par essieu

Charge totale sur essieu avant	6 737,5 kg	7 100 kg	Conforme
Charge totale sur essieu arrière	11 712,5 kg	12 500 kg	Conforme

✓ RÉPONSE À RETENIR

Essieu avant : 6 737,5 kg, conforme à la limite de 7 100 kg. Essieu arrière : 11 712,5 kg, conforme à la limite de 12 500 kg.

Question 2.3. À l'aide du modèle de calcul simplifié du DT 1, calculez l'effort résiduel à reprendre vers l'avant après prise en compte du frottement, puis l'effort résistant fourni par les quatre sangles. Indiquez si le dispositif prévu est suffisant selon ce modèle et présentez les étapes du calcul.

Avec m = 7 250 kg et g = 9,81 m/s², l'effort d'inertie vaut 0,8 × 7 250 × 9,81 ÷ 1 000 = 56,898 kN. Le frottement vaut 0,30 × 7 250 × 9,81 ÷ 1 000 = 21,33675 kN. L'effort résiduel est donc 56,898 - 21,33675 = 35,56125 kN, soit 35,6 kN au dixième.

Les quatre sangles fournissent 4 × 25 × 0,50 = 50 kN. Comme cet effort dépasse l'effort résiduel, le dispositif est suffisant selon le modèle simplifié du sujet.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Effort résiduel : 35,6 kN. Effort résistant des quatre sangles : 50 kN. Dispositif suffisant selon le modèle simplifié.

3. Préparation et conduite de la tournée

La tournée débute au dépôt à 6 h 30 et comprend deux trajets de livraison, un déchargement, une pause réglementaire et un retour au dépôt. Le DT 2 précise les modes du chronotachygraphe et le DR 1 fournit le tableau horaire à compléter.

Question 3.1. Complétez le DR 1 avec les horaires prévisionnels de chaque activité dans l'ordre de la tournée. Faites apparaître les heures de début et de fin des deux trajets, du déchargement, de la pause réglementaire et du retour au dépôt, à partir du départ fixé à 6 h 30.

Le départ est fixé à 6 h 30. Les 4 h 30 de conduite cumulée sont atteintes à 11 h 30, après le trajet vers le client 2 : la pause réglementaire commence alors.

Activité	Début	Fin
Trajet dépôt vers client 1	6 h 30	8 h 30
Déchargement client 1	8 h 30	9 h
Trajet client 1 vers client 2	9 h	11 h 30
Pause réglementaire	11 h 30	12 h 15
Retour client 2 vers dépôt	12 h 15	13 h 45

DR 1 complété : horaires prévisionnels

Activité	Durée	Heure de début	Heure de fin
Trajet dépôt vers client 1	2 h	6 h 30	8 h 30
Déchargement client 1	30 min	8 h 30	9 h
Trajet client 1 vers client 2	2 h 30	9 h	11 h 30
Pause réglementaire	45 min	11 h 30	12 h 15
Retour client 2 vers dépôt	1 h 30	12 h 15	13 h 45

À compléter par le candidat

✓ RÉPONSE À RETENIR

Départ : 6 h 30. Arrivée au dépôt : 13 h 45.

Question 3.2. À partir du DT 2, indiquez le mode d'activité à sélectionner sur le chronotachygraphe pendant la conduite, le déchargement et la pause. Justifiez chaque choix en une phrase.

Le mode dépend de l'activité réellement effectuée :

- **Conduite :** sélectionner le symbole de conduite, car le véhicule est conduit.
- **Déchargement :** sélectionner le symbole de travail, car il s'agit d'une tâche professionnelle.

- **Pause :** sélectionner le symbole pause/repos si le conducteur ne conduit pas et n’effectue aucune tâche.

Le déchargement ne compte donc pas comme une pause.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Conduite : symbole conduite ; déchargement : symbole travail ; pause effective : symbole pause/repos.

Question 3.3. Avant le départ, une palette masque partiellement un feu arrière et une sangle est détendue. Indiquez deux actions immédiates à effectuer avant de prendre la route et justifiez chacune par le risque évité.

Avant le départ, corriger les deux anomalies :

1. Repositionner la palette pour dégager entièrement le feu arrière, puis vérifier le feu. Cela évite une signalisation arrière masquée pour les autres usagers.
2. Retendre la sangle et vérifier le maintien de la palette. Cela limite son déplacement ou sa chute pendant le transport.

Ne prendre la route qu’après ces contrôles.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dégager le feu arrière et retendre la sangle avant le départ.

4. Prévention et conduite à tenir face à un incident

Sur une voie rapide, le conducteur immobilise son véhicule sur une aire d'arrêt d'urgence après une perte de puissance. Une odeur de brûlé est présente près d'une roue arrière, sans flamme visible, et le DT 3 détaille la mise en sécurité, les précautions et les informations à communiquer à l'assistance.

Question 4.1. En vous appuyant sur le DT 3, énoncez dans l'ordre quatre actions de mise en sécurité à réaliser immédiatement. Votre réponse doit traiter la protection du conducteur et celle des autres usagers.

Le véhicule étant déjà hors de la voie, respecter l'ordre du DT 3 :

1. Allumer les feux de détresse, serrer le frein de stationnement et couper le moteur si la situation le permet.
2. Enfiler le gilet de haute visibilité avant de sortir.
3. Mettre les occupants à l'abri derrière la glissière, si elle est accessible sans traverser une voie, puis s'éloigner du véhicule.
4. Alerter l'assistance en donnant la localisation exacte et les circonstances. Ne pas poser de dispositif de signalisation si cela expose le conducteur au danger.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Feux de détresse, véhicule sécurisé, gilet avant sortie, occupants à l'abri, puis appel à l'assistance.

Question 4.2. Au regard de l'odeur de brûlé près de la roue, indiquez deux actions à éviter et expliquez le danger correspondant. Précisez si le conducteur doit reprendre la route avant le contrôle du véhicule.

Deux actions sont à éviter :

- Ne pas intervenir près de la roue qui sent le brûlé : cela expose à un danger lié à l'incident et peut aggraver la situation.
- Ne pas fumer et ne pas utiliser de flamme à proximité : une inflammation ou un départ de feu pourrait survenir.

Le conducteur ne doit pas reprendre la route avant le contrôle du véhicule par un professionnel. Il reste à distance du véhicule et suit les consignes de l'assistance.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Ne pas intervenir près de la roue, fumer ou utiliser une flamme. Ne pas repartir avant le contrôle par un professionnel.

Question 4.3. Rédigez les informations essentielles à transmettre lors de l'appel à l'assistance : localisation, identification du véhicule, nature de l'incident et risques constatés. Indiquez également quelle consigne suivre si la sécurité des personnes est menacée.

Lors de l'appel, indiquer l'entreprise Transports des Coteaux, l'immatriculation ou l'identification du véhicule, puis la route, le sens de circulation et le point kilométrique ou un repère proche. Décrire la perte de puissance et l'immobilisation sur l'aire d'arrêt d'urgence. Signaler l'odeur de brûlé près d'une roue arrière, sans flamme visible,

ainsi que le nombre et l’état des occupants. Si un feu, un blessé ou un danger immédiat menace les personnes, appeler les services d’urgence au 112 et suivre leurs consignes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Communiquer localisation, identification, panne, risque constaté et état des occupants. En cas de danger immédiat : appeler le 112 et suivre les consignes.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve EP1 du CAP Conducteur routier de marchandises, session 2026, porte le code 26-CAP-CRM-EP1 et dure 2 heures, coefficient 4. À partir d'une tournée de palettes métalliques entre Brive-la-Gaillarde, Limoges et Poitiers, elle évalue l'application des règles routières, les calculs de masse et d'arrimage, la planification, l'usage du chronotachygraphe et la réaction face à un incident.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Charge utile maximale = PTAC - masse à vide totale.
- Durée de conduite = distance ÷ vitesse moyenne ; convertir le résultat en heures et minutes.
- Après au plus 4 h 30 de conduite cumulée, prendre une pause d'au moins 45 minutes.
- Arrimage : Fr = Fi - Ff et Fs = nombre de sangles × effort par sangle × coefficient d'efficacité.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appliquer la limitation prévue pour le véhicule de marchandises et tenir compte d'une signalisation plus restrictive.
- Comparer séparément la masse totale au PTAC et la charge de chaque essieu à sa limite.
- Ne pas compter le déchargement comme une pause et sélectionner le bon symbole du chronotachygraphe.
- En cas d'odeur de brûlé, protéger les personnes, ne pas intervenir près de la roue et attendre un contrôle professionnel.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le temps de conduite à partir d'une distance et d'une vitesse moyenne ?

Divisez la distance en kilomètres par la vitesse moyenne en kilomètres par heure. Le résultat est exprimé en heures ; convertissez la partie décimale en minutes, puis additionnez les durées des différents trajets.

Q : Le déchargement peut-il compter comme la pause réglementaire du conducteur ?

Non. Le déchargement est une activité de travail et ne compte pas comme une pause. Une pause réglementaire suppose que le conducteur ne conduise pas et n'effectue aucune tâche pendant la période concernée.

Q : Comment organiser son temps pendant l'épreuve et compléter les documents réponse ?

Répartissez les deux heures entre les quatre parties, chacune notée sur cinq points. Réservez du temps aux calculs et aux vérifications, puis complétez et rendez obligatoirement les documents réponse DR 1 et DR 2.

Q : Que faut-il vérifier pour conclure sur la compatibilité du chargement ?

Comparez la masse chargée au PTAC, puis la charge calculée sur chaque essieu à sa propre limite. Pour l'arrimage, appliquez les formules et le coefficient d'efficacité fournis, en indiquant les unités et les étapes de calcul.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cap-crm.fr/assets/annales/cap-crm/Sécurité routière et code de la route/2026/CAP CRM - Sécurité routière et code de la route - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Conducteur Routier de Marchandises : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.